

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023 PROCÈS-VERBAL

Convocation a été adressée le 3 juillet 2023 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 11 juillet 2023 à 20 h 30 dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie « Salle Louis LARENG » à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- 1) Recensement population 2024 – Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement
- 2) Renouvellement bail de chasse saison 2023/2024
- 3) Elaboration du PGSSE (SIAEP) – Acte d'engagement bureau d'étude - Demande de subventions
- 4) Projet salle des fêtes
- 5) Demande de M. et Mme CASTAGNAC
- 6) Fonctionnement des cloches de l'église d'AYZAC
- 7) Ramassage des ordures ménagères
- 8) PLUI (Conférence des Maires du 19 juin 2023)
- 9) Questions et informations diverses

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 3 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

PRÉSENTS :

M. Serge CABAR Maire
M. Jacques FALLIERO 1^{er} Adjoint
M. Didier LACABANNE 2^{ième} Adjoint
Mme Valérie MINIER 3^{ième} Adjointe
M. André LATAPIE
Mme Carla MESTRE
M. Guillaume NOGRABAT
Mme Françoise LALLART-GROC
M. René ESCAFRE

EXCUSÉES : Mme Maria AGRA, Mme Marina PARROU.

Secrétaire de Séance : Jacques FALLIERO désigné par le conseil municipal

Mme Carla MESTRE quitte la séance (après un appel téléphonique pour raisons professionnelles) après le point N°5 de l'ordre du jour.

2023_20 : RECENSEMENT POPULATION 2024 – DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2024

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2024 (du 18 janvier au 17 février 2024), les opérations de recensement de la population,

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement ;

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Agent coordonnateur :

Les fonctions de coordonnateur d'enquête seront exercées par Mme Odile ABADIE, fonctionnaire titulaire de la commune. Le coordonnateur bénéficiera d'une prime forfaitaire de 500 € pour l'exercice de ses missions :

- mise en place de l'organisation du recensement,
- mise en place de la logistique,
- organiser la campagne locale de communication,
- assurer la formation de l'équipe communale,
- assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs
- elle sera l'interlocuteur privilégié de l'Insee pendant la campagne de recensement.

2023_21 : RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE SAISON 2023-2024

Suite à la demande de la société de chasse de l'Extrême de Salles relative au renouvellement du bail de chasse pour la saison 2023-2024 et après lecture du bilan de la saison écoulée, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accorde le bail de chasse à la société de chasse de l'Extrême de Salles, pour une durée d'une année correspondant à la saison 2023/2024,
- Demande à être destinataire comme pour les saisons passées, d'un bilan annuel qualitatif et quantitatif de l'activité cynégétique de la société de chasse de l'Extrême de Salles sur les terrains communaux concernés.
- Demande à ce que l'activité de chasse ne soit pas concentrée que sur le Bergons, mais aussi aux abords du village et dans la plaine.
- Demande l'intervention de chasseurs sur des terrains privés en cas de besoin.

2023_22 : ÉLABORATION DU PGSSE (SIAEP) – ACTE D'ENGAGEMENT BUREAU D'ÉTUDE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau du SIAEP et de ses communes constitutives, et l'accompagnement du SIAEP dans l'optimisation du système global de ses infrastructures (cf délibération N°2022-40 du 12.12.2022).

Suite à une consultation établie par le SIAEP, et sur la base des critères définis dans le règlement, le bureau d'étude SETEC Hydratec, 2 rue du libre Echange, 31000 TOULOUSE a été retenu (cf conseil syndical du 10/07/2023).

Le coût de cette prestation pour la commune d'AYZAC-OST s'élève comme suit :

Tranche ferme PGSSE : 4 995.00 € HT soit 5 994.00 € TTC.

Tranche optionnelle accompagnement et suivi PGSSE : 1 260.00 € HT soit 1 512.00 € TTC.

Total global de la prestation : 6 255.00 € HT soit 7 506.00 € TTC.

Après étude du dossier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le principe de réalisation de la mission et le montant de l'offre ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant,
- Mandate M. le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire.
- Décide d'inscrire cette dépense au budget communal 2023.
- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter :
 1. une subvention auprès de l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %,
 2. une subvention auprès de Conseil Départemental à hauteur de 20 %.

PROJET SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2022 concernant le projet de la salle des fêtes.

Il présente la proposition de la Banque des Territoires concernant un éventuel emprunt auprès de leur service qui se décompose comme suit :

Besoin d'emprunt : 445 000 €

Durée : 30 ans

Taux du livret A simulé à 3 % + 1.3 % de marge

Préfinancement de 48 mois, ce qui permettrait de décaler l'amortissement du prêt à 2030.

Après discussions, le conseil municipal vote le principe de continuer l'étude de ce projet :
9 voix pour, 1 abstention (M. René ESCAFRE)

DEMANDE DE M. et Mme Robert CASTAGNAC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu en mairie le lundi 22 mai 2023 et en présence des adjoints, M. et Mme Robert CASTAGNAC, domiciliés 1 chemin St Michel à Ayzac-Ost.

Ces derniers ont fait part de leur souhait de rendre piéton et de supprimer la circulation des véhicules entre les 2 accès de la rue St-Michel vers l'Avenue des Pyrénées.

Après discussion, le Conseil Municipal précise les éléments suivants :

- dans un premier temps, la demande doit faire l'objet d'une formalisation écrite précisant l'objet précis et les motivations,
- dans un second temps, Le Conseil Municipal poursuivra sa réflexion globale sur la mise en sécurité des usagers, véhicules, piétons et cycles sur l'ensemble de la commune.

FONCTIONNEMENT DES CLOCHES DE L'ÉGLISE D'AYZAC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réparation du système campanaire de l'église d'AYZAC par l'entreprise BODET a été effectuée les 26 et 27 juin dernier.

Il propose de régler le fonctionnement de la sonnerie des cloches de l'Eglise d'Ayzac à l'identique de l'Eglise d'OST soit : de 7 h à 21 h (toutes les heures et ½ heures), et angélus à 7 h 05, 12 h 05 et 19 h 05.

Après discussion, le conseil municipal vote ces principes : 6 voix pour, 2 voix contre.

CONFÉRENCE DES MAIRES DU 19 JUIN 2023

Lors de la conférence des maires du 19 juin 2023 organisée par la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG), les documents concernant les points suivants ont été présentés :

- « Accompagnement à la mise en place d'un dispositif de collecte par apport volontaire » ;
- Intérêt d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les membres du conseil municipal d'Ayzac-Ost ont été destinataires de ces documents le 3 juillet 2023

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

« Accompagnement à la mise en place d'un dispositif de collecte par apport volontaire »

Le bureau d'étude chargé de l'évolution du ramassage des ordures ménagères, sera présent à la Mairie d'Ayzac-Ost le mardi 25 juillet 2023 à 10 h 00 pour échanges et visite de la commune

PLUI : Intérêt d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Intérêt d'une planification intercommunale
Intégration de la loi Climat et Résilience d'août 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans demande d'inscription à l'ordre du jour, M. René ESCAFRE fait une intervention incompréhensible à l'encontre de M. Serge CABAR Maire, relative à la fermeture du ruisseau du Bergons par une porte.

Sur la base d'éventuels témoins anonymes, et après s'être emporté contre M. André LATAPIE, éventuel propriétaire du site concerné, M. René ESCAFRE n'a donné aucune indication précise ou preuve, avant d'indiquer d'éventuelles poursuites judiciaires.

M. Le Maire a rappelé l'existence de travaux de réhabilitation du réseau d'irrigation sur la commune, porté par une ASL (créée en 2007) de propriétaires volontaires.

Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'œuvre de la CACG et financés entièrement par l'Etat dans le cadre de l'aménagement de la RD 821 (ex RN n° 21).

Le suivi financier de ces travaux d'irrigation a été réalisé par la commune pour le compte de l'ASL.

Monsieur le Maire rappelle que sur tous les procès-verbaux est indiqué : les questions que les conseillers municipaux souhaitent mettre à l'ordre du jour doivent être transmises 8 jours avant la séance du conseil municipal.

Le point « Informations et questions diverses » ne peut être consacré qu'à des sujets de moindre importance.

La séance est levée à 23 h 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 12/09/2023 à 20 h 30. Les questions éventuelles doivent être transmises de préférence par mail à la mairie avant le 05/09/2023.

DÉLIBÉRATIONS :

2023_20 : RECENSEMENT POPULATION 2024 – DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2024

2023_21 : RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE SAISON 2023-2024

2023_22 : ÉLABORATION DU PGSSE (SIAEP) – ACTE D'ENGAGEMENT BUREAU D'ÉTUDE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Nom	Fonction	Signature
CABAR Serge	Maire	
FALLIERO Jacques	1 ^{er} Adjoint au Maire Secrétaire de séance	